

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.

RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 40 m.	matin.	5 h. 10 m.	matin.	6 h. 53 m.	matin.	10 h. 12 m.	matin.	10 h. 28 m.	matin.	10 h. 45 m.	matin.	4 h. 27 m.	soir.	12 h. 45 m.	matin.
5 » 7 »	soir.	1 » 20 »	soir.	2 » 55 »	soir.	3 » 56 »	soir.	4 » 22 »	soir.	5 » 51 »	soir.	10 h. 19 »	soir.	4 » 39 »	soir.
9 » 41 »	soir.	5 » 40 »	soir.	7 » 24 »	soir.	8 » 46 »	soir.	9 » 24 »	soir.	10 » 54 »	soir.	*	*	4 » 4 »	soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20 m. matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m. soir.

Train de foire : Arrivée à Cahors — 9 h. 25 m. matin.

Cahors, 16 Décembre.

Déclaration du Gouvernement

Voici la déclaration faite par M. Jules Simon, président du conseil, ministre de l'intérieur, aux deux Chambres. Les mouvements et les impressions que nous signalons d'après le Journal officiel, sont empruntés au compte-rendu de la Chambre des députés.

Messieurs,

Vous savez que M. le président de la République a bien voulu m'appeler à la direction du ministère de l'intérieur, en même temps qu'il nommait M. Martel ministre de la justice.

La retraite de M. Dufaure et de M. de Marcère nous inspire des regrets qui seront partagés par cette Chambre et par le pays. (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs à gauche et au centre.)

En succédant comme président du conseil à un homme qui a tant illustré le barreau et la tribune française, je sens plus vivement que personne la perte que le cabinet vient de faire.

Je ne vous apporte pas de programme, vous n'en avez pas besoin, ni pour moi, qui suis depuis longtemps dans la vie politique, ni pour mon ami, M. Martel, ni pour les anciens ministres.

Je suis, vous le savez, profondément républicain, (applaudissements à gauche et au centre) profondément conservateur, (nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs et sur les bancs de droite) dévoué par toutes les convictions, par toutes les études de ma vie aux principes de la liberté de conscience, (vifs applaudissements) aimé pour la religion d'un respect sincère. (Nouveaux applaudissements.)

Le cabinet que vous avez devant vous est et veut rester un cabinet parlementaire (Vifs applaudissements.)

Nous n'avons en cela qu'à suivre l'exemple qui nous est donné par le premier magistrat de la République, qui, à toute occasion, s'applique à suivre de la façon la plus exacte les principes d'un gouvernement constitutionnel. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Nous sommes unis entre nous, et d'accord avec la majorité du Parlement. (Très-bien ! très-bien !)

Nous voulons, comme cette majorité, le maintien, l'établissement définitif de la Constitution républicaine que la France s'est donnée. (Applaudissements.)

Pénétrés de cet esprit, nous pensons, messieurs, que nous imprimons aux divers services auxquels nous sommes chargés de donner l'impulsion, une unité telle, que, loin de se contrarier, ils s'associeront au contraire et se prêteront un mutuel appui dans

l'accomplissement d'une œuvre commune. (Très-bien ! très-bien !)

Ce que je dis des rapports entre les divers services, je le dis de chacune des administrations dans son propre sein, mais pour que la liberté soit réelle, il faut que l'autorité soit forte, et l'autorité ne saurait être forte si elle est divisée contre elle-même. (Applaudissements.)

Depuis le plus haut degré de la hiérarchie jusqu'au dernier, il ne suffit pas que les fonctionnaires exécutent ponctuellement les ordres qu'ils reçoivent, et qu'ils appliquent les lois, toutes les lois, avec vigilance et fermeté ;

Ils doivent en outre, par leurs actes, par leur conduite, par leur langage, donner l'exemple du respect pour le gouvernement dont ils sont les agents. (Applaudissements prolongés.)

Nous avons, messieurs, la résolution inébranlable d'y tenir la main. (Nouveaux applaudissements.)

La France veut la sécurité et le repos ; elle ne veut plus d'agitation (Très bien ! très bien !); elle veut travailler dans le calme et dans la paix.

Messieurs, c'est le calme et la paix que nous voulons aussi lui donner, et avec votre concours, que nous vous demandons, j'ai la confiance que nous ne faillirons pas à cette tâche patriotique. (Applaudissements répétés. Mouvement prolongé.)

Persuadés que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux l'opinion des divers organes politiques, sur le dénouement de la crise ministérielle, nous allons citer un grand nombre de journaux.

Disons d'abord que, pour notre compte, nous partageons complètement les appréciations du *Moniteur Universel*.

La crise vient de se terminer par un remaniement ministériel très-limité. M. le Président de la République garde dans ses conseils des hommes dont il était content et qui n'avaient rien fait qui dût leur enlever la confiance des Chambres. Il tenait moins sans doute à conserver M. de Marcère, et peut-être ne regrette-t-il pas extrêmement de s'en être privé. Il regrette certes M. Dufaure ; mais l'ancien président du conseil avait commencé à trouver lourd pour son âge le poids du pouvoir, et il craignait que l'hostilité dont il était l'objet de la part de la gauche ne créât de sérieux embarras au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ; il se retire noblement, entouré de l'estime publique, avec la conscience d'avoir rendu de grands services à la cause de nos institutions et d'avoir dignement répondu à la confiance du chef de l'Etat.

M. Jules Simon, qui remplace M. Dufaure dans la présidence du conseil, disait naguère que le premier devoir des républicains était de rendre la République

aimable. En général, soit mauvaise volonté, soit manque d'habitude, ceux-ci ne se piquent guère de remplir une pareille obligation ; beaucoup, au contraire, semblent prendre à tâche de faire haïr la République. M. Jules Simon n'est pas de leur caractère. Sera-t-il plus fort qu'eux ? Parviendra-t-il à soustraire à leur influence la majorité parlementaire, à la tenir fermement ralliée autour de nos institutions loyalement et fermement pratiquées ? On l'attend de son habileté et de l'action que d'assez longue main il exerce sur la gauche. Nous désirons franchement qu'il réussisse dans cette entreprise difficile ; les crises ne nous semblent point une bonne chose, et en nous félicitant que celle-ci se termine heureusement, nous écartons bien volontiers par la pensée tout ce qui pourrait en provoquer une nouvelle.

L'entrée du respectable M. Martel dans le cabinet n'en change point le caractère ; la présidence du conseil attribuée à M. Jules Simon est un fait considérable, mais qui ne suffit pas pour donner au ministère une couleur nouvelle. Les ministres dont il devient le collègue et le président gardent avec leurs portefeuilles la politique qu'ils avaient, d'accord avec le maréchal de Mac-Mahon, et M. Jules Simon lui-même, dans le ministère de l'intérieur, ne sacrifiera pas au radicalisme plus que M. de Marcère ; on croit qu'en étant, au moins aussi républicain, il le sera plus agréablement, et renouant un vieux mot qui ne s'applique pas mal à la circonstance actuelle, on dit qu'il jouera le même air, mais qu'il le jouera mieux.

Le Gouvernement se tiendra, en somme dans la politique inaugurée après les dernières élections générales. La crise n'aura pas eu de grandes conséquences ; c'est, en vérité, ce que l'on en pouvait attendre de mieux, car elle n'avait pas eu non plus de grande raison d'être. Le dénouement qu'elle vient de recevoir nous plaît en cela que s'il constitue pour la gauche modérée un sujet de satisfaction, il ne porte point atteinte au pouvoir présidentiel ; le maréchal de Mac-Mahon, avec le calme et fort sentiment des droits qu'il tient de la constitution, a constamment dominé le mouvement des partis ; il est resté jusqu'au bout le juge de la situation, et comme il n'avait point cru que les votes des Chambres l'obligassent à se séparer de ses conseillers, il les a conservés, mais en tenant compte de ces votes pour renforcer un cabinet affaibli devant le parlement.

Le *Temps* présente aussi des observations très-judicieuses, et constate que le nouveau ministère doit réaliser des changements dans le personnel des fonctionnaires.

Pour la première fois, sous le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon, un membre de la « gauche républicaine » fait partie d'un cabinet, et c'est pour en être le chef. Il était impossible de faire à la Cham-

bre une concession à la fois plus significative et plus sage, plus marquée et plus habile. MM. Jules Simon et Martel ne sont pas des hommes de parti, et que ne recommanderai-je leur ardeur au service d'une opinion ; ce sont des hommes dont l'attachement à nos institutions ne fait doute pour personne ; et qui sauront, sans doute, dans l'exercice de leurs fonctions, allier la sagesse à la fermeté. On sait que ce sont des questions de personnel administratif et judiciaire qui ont surtout soulevé les difficultés devant lesquelles se retirent MM. Dufaure et de Marcère. On trouvait que ces deux ministres ne savaient ni maintenir assez énergiquement la liberté de leurs choix dans leurs départements respectifs, ni comprendre assez nettement la nécessité de certains changements, ni, enfin, imprimer à leurs subordonnés la direction nécessaire pour les amener à respecter et à servir le gouvernement du pays. Le caractère des deux nouveaux ministres, aussi bien que les circonstances dans lesquelles ils prennent le pouvoir, doit nous être, jusqu'à preuve du contraire, garant de la conduite qu'ils tiendront dans cette partie si délicate, mais si importante, de leurs fonctions.

On lit dans la *Liberté*, qui semble s'être donné pour rôle principal de combattre M. Gambetta :

Le ministère est né viable, et l'on peut beaucoup attendre de lui, à la condition qu'il saura gouverner et administrer avec modération, sans se préoccuper de satisfaire aux exigences de la politique de M. Gambetta.

L'organe de M. Gambetta, la *République française*, souhaite la bienvenue à M. Jules Simon, en parlant de son *habileté*, et s'étonne du maintien du général Berthaut. Elle blâme également la longueur de la crise, et ajoute ce qui suit :

Nous avons le droit de compter qu'on ne laissera pas subsister parmi les fonctionnaires de la République des hommes qui font à nos institutions une guerre, non-seulement persévérante, mais ouverte et impertinente. Nous comptons également que le garde des sceaux choisi par M. Jules Simon, l'honorable M. Martel, saura déployer une énergie égale à son honnêteté bien connue, pour couper court à un mal dont l'arrêt récent de la cour de Besançon ne décide que trop la profondeur.

La *Gazette de France* est ironique et très-curieuse à lire :

Voici donc M. Jules Simon dans la place.

Qu'y fera-t-il ? Personne ne saurait répondre à cette question ; lui-même serait fort embarrassé peut-être de dire où il ira et quels sentiers il prendra. Avec lui, on a toujours l'attrait de l'imprévu. Il n'est pas un de ces hommes vulgaires qui laissent lire leur avenir dans les actes ou

les déclarations de leur passé. Il importe peu qu'on rappelle ce qu'il a été pour prévoir ce qu'il sera.

M. Jules Simon est habile, et il a mis son habileté au service des causes les plus diverses, les plus opposées et les plus extrêmes. Il endossait la carmagole chez Budaille, en 1839, — puis, en 1871, faisait exprès le voyage de Paris à Bordeaux pour résister aux entreprises de M. Gambetta et des séparatistes. Peu après, on le retrouve avec le portefeuille de l'instruction publique et des cultes, ministre à tout faire de M. Thiers, qu'il proclamait à la Sorbonne le seul libérateur du territoire. Pendant son passage aux affaires, personne n'était plus attentif que lui à contenter la majorité catholique. C'est lui qui disait à un personnage marquant, à propos d'un choix d'évêque : « Votre candidat, au moins, est-il bien » sûr pour la doctrine ? Admet-il, sans arrière pensée, le *Syllabus* ? »

Si l'on ne sait pas ce que fera M. Jules Simon ; si l'on ignore si entre ses mains son portefeuille sera dieu, table ou couvette... il est une chose dont on ne doute pas : c'est de son talent ; qui est incontesté ; et, franchement, mieux vaut encore, pour l'épreuve que l'on tente, avoir un homme de cette valeur, personnelle que le personnage qui mettait sa gloire à être, lui aussi, de Domfront.

Fidèles à leur tactique de tout entraver et de tout empêcher, afin que la France ait recours à eux de guerre lasse, les feuilles bonapartistes se livrent aux attaques les plus vives. Les lignes suivantes de l'*Estafette* montrent à quels moyens ils n'hésitent pas à recourir.

Comment les gauches vont-elles accueillir M. Martel, l'ex-président de la commission des grâces, et M. Berthaut dont elles voulaient la tête à tout prix ?

Est-il possible d'admettre que les intriguants donnent leurs voix à M. Martel, l'ex-président de la commission des grâces, aujourd'hui ministre de la justice ?

Que peuvent espérer avec lui les partisans de l'amnistie ? Nous attendons avec impatience le programme de M. Jules Simon. Nous sommes curieux de savoir comment il pourra se concilier avec les dernières déclarations si énergiques des gauches.

Il est bien clair que les bonapartistes aimeraient infiniment mieux un ministère Floquet-Naquet, afin de pêcher en eau trouble ; mais il faut qu'ils soient bien irrités pour l'indiquer si crûment par la maladresse de leurs récriminations contre l'esprit conservateur et modéré du cabinet.

Terminons par le *Journal des Débats*, qui fait plusieurs allusions aux incidents de la crise. M. le Président avait le choix sans

doute entre un ministère de droite et un ministère de gauche, mais les conséquences et les résultats définitifs d'un ministère de droite étaient tels, que la pensée ne pouvait s'y arrêter qu'un moment, afin de les juger et de les repousser; et puis qu'il fallait en venir à un ministère de gauche, il fallait aussi s'adresser à M. Jules Simon, l'homme de la gauche modérée qui, par son talent, par son influence, par son esprit souple et ferme, était le plus propre à prendre en ce moment la direction des affaires. Mais les choses ne vont pas toujours aussi vite qu'on le voudrait, et l'on doit se féliciter lorsque, au prix de quelques retards, on arrive enfin à la conclusion désirée. Tout le monde ne marche pas du même pas. Heureux lorsqu'on marche dans la même direction! Les premiers arrivés attendent les autres. Nous avons toujours espéré, pour notre compte, que la situation tournerait comme elle a fait. Les bruits divers, contradictoires, presque effrayants, qui couraient depuis quelques jours, nous ont frappés sans nous troubler. Comment croire que M. le Président de la République pourrait se fixer à une détermination aventureuse et même violente, avant d'avoir essayé tous les moyens de conciliation qui étaient en son pouvoir.

La réunion de la gauche républicaine a décidé qu'elle enverrait au garde des sceaux une délégation chargée de lui soumettre ses vœux et d'apprendre de lui par quelles mesures il se propose de rappeler au sentiment du devoir les magistrats qui l'ont oublié dans l'affaire des commissions mixtes.

Voici à ce sujet un nouvel article de M. John Lemoine :

Le tribunal de Besançon a jugé une question spéciale et individuelle: il n'a pas pu juger et il n'avait pas à juger une question d'histoire et de morale. Un conseiller qui avait siégé dans les commissions mixtes, et qui depuis lors était devenu président de chambre, a prétendu être désigné dans un article de journal où les membres des commissions mixtes étaient qualifiés de complices d'un crime. Le magistrat qui avait cru devoir se reconnaître a porté contre le journal une plainte en diffamation. Le tribunal de première instance a acquitté le journal, parce qu'il a trouvé que le plaignant n'était pas suffisamment désigné; s'il l'eût été, le journal eût été condamné. Il y a eu appel; le tribunal supérieur a jugé que le plaignant avait été suffisamment désigné, que par conséquent il avait été diffamé; et la preuve de la diffamation étant interdite, le premier jugement a été réformé et le journal a été condamné. Voilà toute la question que le tribunal eût à juger. Le magistrat qui portait plainte était-il, oui ou non personnellement désigné d'une manière suffisante pour se trouver diffamé? Un tribunal de première instance a dit non, une Cour d'appel a dit oui. Nous enregistrons le fait sans le juger et nous respectons l'arrêt de la justice.

Mais si un tribunal a pour fonctions d'interpréter et d'appliquer les lois, il n'a pas à rendre de jugements historiques. La vérité est aujourd'hui ce qu'elle était hier, et l'implacable histoire garde ses droits. Est-ce qu'on qu'on s'imagine qu'en disant que la légalité des commissions mixtes ne saurait être contestée, on va les faire respecter et les soustraire à la discussion et à la réprobation publiques?

Qui pourra calculer la perturbation profonde que jettent dans l'esprit des masses, du haut en bas de la société, de pareilles interprétations du droit, de pareilles définitions de la légalité! Il n'y a rien, rien au monde, de plus propre à pervertir et à dépraver toutes les notions du juste et de l'injuste.

C'est dire au peuple, dire à toutes les classes de la nation, nous dire à tous, que tout ce qui réussit devient la loi. C'est vrai comme fait; mais est-il bon, est-il prudent, est-il salubre de l'ériger en doctrine? On a vu excuser, justifier ce qu'on appelle les coups d'Etat par l'argumentation suprême de la nécessité, par la raison du salut public, la raison première et dernière. Mais le caractère, la nature, le propre du coup d'Etat, c'est d'être une exception, c'est d'être une dérogation à la règle. Il le comprenait bien, l'homme qui fit le coup de décembre, qui eut l'audace de dire: « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. »

Alors, les magistrats qui ont refusé de faire partie des commissions mixtes, qui n'ont pas voulu être complices de la violation des lois, qui ont traité d'abominables ces tribunaux de terreur, ce sont ceux-là qui ont manqué à leur devoir!

Oui, de pareilles doctrines sont la perversion de la conscience publique. C'est ériger le crime heureux en principe; c'est proclamer qu'il n'y a de légitime que la force; c'est l'apothéose du succès et la déification du sabre. Violer les lois dans toutes les règles est pire mille fois que de les violer dans un accès de frénésie, et, au point de vue de la morale, les explosions de passions populaires sont mille fois moins dangereuses que les trahisons réfléchies et les parjures prémédités des dépositaires de l'autorité et de la justice publiques. On peut excuser la violation des lois, mais il y a un grand péché à la légitimer.

JOHN LEMOINE.

CORRESPONDANCE

Versailles, 15 décembre.

Il y avait, hier, grande affluence à la gare Saint-Lazare, sénateurs, députés et journalistes se pressaient au train d'une heure, et plus d'un s'est vu contraint de prendre le train d'une heure 15, n'ayant pu trouver place dans le train précédent. M. le président du conseil a pris le train d'une heure 15. Il était accompagné de ses deux fils, Charles et Gustave Simon.

On assurait que M. Jules Simon allait faire une déclaration au nom du Gouvernement, dès l'ouverture de la séance. Cette déclaration serait conforme au programme des gauches, et notamment en ce qui concerne l'application du décret de messidor an XII, qui serait faite désormais dans le sens le plus absolu de la liberté de conscience. Dans le cas où cette déclaration n'aurait pas été faite, quelques députés de l'extrême gauche avaient l'intention de déposer une interpellation pour obtenir du gouvernement des explications. Cette interpellation aurait particulièrement visé la situation du général Berthaut, et l'on aurait demandé au président du conseil à quelles conditions le ministre de la guerre avait été maintenu. On commence déjà à parler des obstacles que le ministère va rencontrer et l'on prévoit déjà dans quelques journaux ces difficultés avant la lettre. On fait remarquer que le ministère Dufaure-Marcère avait été accueilli aussi favorablement que le nouveau cabinet va se trouver en butte aux mêmes obsessions, abjurations ou exigences etc., etc.

Je n'ai pas à entrer dans le détail de tout ce qui s'est dit et imprimé sur ce thème qui défraye toujours les conversations, chaque fois qu'un nouveau ministère entre en fonctions.

Les uns exhalent leur joie, les autres leurs condoléances; il n'y a rien là que de fort naturel. Le nouveau président du conseil n'a donc pas à se préoccuper de ces prophéties inoffensives.

Du reste, le succès qui vient d'accueillir la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre des députés, vient de lui prouver qu'il peut compter sur une majorité solide

et compacte. Je ne vous donne que l'analyse de cet important document, le télégraphe vous l'aura donné bien longtemps avant que cette lettre vous soit parvenue. Je me bornerai seulement à vous dire que la déclaration du vice-président du conseil a reçu de toute la Chambre le meilleur accueil.

M. J. Simon a trouvé le moyen de se faire applaudir par toutes les fractions de la Chambre: droite et extrême-gauche ont battu des mains. La première entendait le ministre dire qu'il était profondément conservateur et animé d'un profond respect pour la religion; la seconde quand le ministre a déclaré qu'il était profondément républicain et partisan absolu de la liberté de conscience.

On a beaucoup remarqué l'attitude assez froide de M. Gambetta pendant que M. Jules Simon faisait cette déclaration.

Le Sénat a également bien accueilli cette même déclaration. La droite s'est montrée un peu indifférente, presque froide. Il est vrai que nos honorables sénateurs n'ont pas cette ardeur juvénile qui distingue la Chambre des députés.

L'Alsace-Lorraine au Reichstag allemand.

Dans sa séance du 7 décembre, le Reichstag allemand a commencé la discussion du budget d'Alsace Lorraine.

Un député alsacien, M. Tabbé Simonis, à l'occasion des frais de justice criminelle, s'est plaint de ce que, depuis l'annexion, les délits ont augmenté et la moralité publique diminuée. Sous le dernier rapport, la police devrait faire son devoir, au lieu de s'occuper de choses qui ne sont pas de son ressort.

Le préfet de Metz, M. de Pattkammer, député d'une circonscription allemande, a répondu au député de Ribeauvillé sur un ton qui voudrait bien être ironique. « Voilà, s'est-il écrié, la première fois que pareil spectacle est donné à l'Allemagne! On envoie l'Allemagne prendre auprès de la France des leçons de moralité! »

A cette exclamation du fonctionnaire-député, il est bon de faire suivre quelques mots prononcés dans la même discussion par un député du centre, M. Auguste Reichensperger. « Chez nous aussi, en Allemagne, a dit M. Reichensperger, la moralité baisse, et cela vient du relâchement de tout lien religieux. Et puis, au lieu d'employer les agents de police à surveiller les cafés chantants et autres établissements de ce genre, l'autorité maintenant les envoies surveiller les églises, les chapelles et les couvents. »

M. l'abbé Simonis, de son côté, s'est contenté, pour toute réplique, de cette simple réflexion: « En vérité, nous étions loin de nous attendre à ce qu'ici, à Berlin, on viendrait nous enseigner les bonnes mœurs et la crainte de Dieu! »

A la suite de cet incident, un M. Grumbrecht s'est adressé aux députés alsaciens pour les prier de renoncer à ce qu'il appelle leurs « sempiternelles chicanes de détails », et il a terminé en rappelant ce vers du *Roi des Aulnes*, de Goethe: « Si tu ne le fais pas de bon gré, j'emploierai la force. »

Une autre discussion s'est élevée dans la même séance, au sujet d'une proposition de M. Hartmann, député de Haguenau (Basse-Alsace), tendant à introduire en Alsace-Lorraine la loi allemande sur la presse, ce qui mettrait fin à l'arbitraire administratif actuel. Cette proposition a été défendue par le député de Guebwiller (Haute Alsace), M. l'abbé Guerber. L'orateur a demandé la suppression des fonds mis à la disposition de l'administration pour subventionner la presse officielle.

« Notre situation sous le rapport de la presse est insupportable, a-t-il dit, on a élevé entre la France et l'Alsace-Lorraine une muraille de Chine: les journaux français sont retenus à la frontière de quatre à six fois par semaine, et d'un autre côté, on nous interdit des journaux allemands comme le *Germania*. Des écrits comme le *Hinkender Bote* (*Messenger boi-*

teux), de Lahr, qui attaquent violemment le catholicisme, reçoivent l'autorisation de colportage, tandis que les feuilles catholiques sont supprimées. » Après avoir donné lecture de divers passages du *Strasburger Bote* (*Messenger de Strasbourg*), petite feuille pensionnée par l'administration, M. Guerber ajoute: « Et quand on vient répandre de semblables mensonges, quand on ose dire que nous préparons une nouvelle Saint-Barthélemy, nous autres catholiques d'Alsace nous ne pouvons répondre, parce que nous n'avons pas d'organe. » Voilà pourquoi l'orateur appuie la proposition Hartmann.

Après différents discours, entre autres un discours du sous-secrétaire d'Etat, M. Herzog, repoussant la proposition Hartmann, cette proposition a été rejetée. Elle avait réuni les voix des Alsaciens, des Polonais, du parti du centre (les catholiques), des progressistes et des socialistes.

CHRONIQUE LOCALE

La déclaration ministérielle a été affichée hier, à Cahors, et dans toutes les communes du département, par ordre de M. le Préfet du Lot.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec plaisir que notre si sympathique artiste cadurcien, M. Cyrein Calmon, vient d'être décoré de l'ordre de Saint Grégoire le-Grand, pour ses belles peintures de la Cathédrale de Cahors.

M. le ministre des finances vient d'approuver une décision du Conseil des Postes qui abaisse de 18 à 17 ans la limite minimum de l'âge d'admission aux examens pour le surnumérariat des Postes.

Le conseil d'Etat, statuant au contentieux, a décidé que les conseils de révision institués par la loi du 27 juillet 1872 pour statuer sur les cas d'exemption pour infirmités, pouvaient, sans excès de pouvoir et sans violer la chose jugée, déclarer bons pour le service dans l'armée territoriale des hommes qui avaient été exemptés du service militaire dans la garde mobile, pour faiblesse de complexion, lors de la formation de cette dernière garde, les exemptions prononcées par les conseils de révision qui ont alors statué n'ayant eu pour objet que le service militaire dans la garde nationale mobile.

Nous lisons dans le *Suffrage universel*, d'Angoulême:

« Une émotion très-vive règne depuis hier dans notre ville.

On parle d'un désastre financier qui atteindrait surtout les petits capitalistes, petits rentiers, domestiques, travailleurs qui ont coutume de placer leurs économies entre les mains des notaires.

Un notaire d'Angoulême se serait vu, dit-on, forcé d'abandonner son étude, l'un des plus importantes du département, et laisserait derrière lui un passif que l'on évalue à plus d'un million. »

Monument

à élever aux mobiles et soldats du Lot.

Suite des souscriptions (18^e liste).
Liste du café Salomon, 45 fr. 50; liste Martelon, limonadier, 21 fr. 50; souscriptions recueillies dans la commune de Concois, 38 fr. 50; souscriptions recueillies dans la commune de Frayssinet-le-Gélat, 37 fr.; souscriptions recueillies dans la commune d'Escamps, 14 fr.; liste du café Théodore, 8 fr.; liste du café Alsace-Lorraine, 25 fr. 50; hôtel des Ambassadeurs, 6 fr.; hôtel de l'Europe, 28 fr.; souscriptions recueillies dans la commune de Glanes, 26 fr. 05 c.; café de Bordeaux, 19 fr.; café du chemin de fer, 2 fr.; liste de l'auberge Gisbert,

3 fr. 15; MM. Soulié, traiteur 5 fr.; Redon, de Belfort, 5 fr.; Taillade, maître d'hôtel, 11 fr. 50; de Tulle, ex-capitaine de mobiles, 10 fr.; Toulza, ex-capitaine de mobiles, 40 fr.; Legarrigue, ex-sous-lieutenant de mobiles, 5 fr.; Rivière, ex-lieutenant de mobiles, 5 fr.; Bouzerand, ex-lieutenant de mobiles, 5 fr.; Soulié, ex-lieutenant de mobiles, 10 fr.; Bouysou René, ex-sous-officier de mobiles, 30 fr.; Delport, ex-officier des mobilisés, 50 fr.; Alazard, ex-officier du génie auxiliaire, 50 fr.; Burgalieres, ex capitaine des francs-tireurs, 10 fr.; Bénech, ex-lieutenant des francs-tireurs, 10 fr.; Fouissac, maître d'armes, 10 fr.

Total de la 18^e liste, 540 fr. 70 c.

MAIRIE DE CAHORS.

Séance du Conseil municipal du 11 novembre
Tirage des obligations de l'Abattoir remboursables avant le 31 décembre 1876.

Liste des numéros sortis: 101, 42, 20, 94, 246, 232, 120, 271, 189, 113, 139, 40, 267, 146, 184.

MAIRIE DE CAHORS.

Octroi.

Le public est prévenu que le bail à ferme des droits de l'octroi municipal de la ville de Cahors, n'ayant pu être adjugé à la séance du 14 décembre courant, une nouvelle mise en adjudication aura lieu le mercredi 27 décembre 1876, à 2 heures après-midi, sur la mise à prix fixée par délibération du Conseil municipal, à la somme de cent quinze mille francs, en sus des charges.

Les concurrents devront se conformer, pour cette nouvelle adjudication, aux prescriptions de l'avis et de l'affiche du 10 novembre dernier.

Cahors le 16 décembre 1876.

Le Maire,

PAUL GANGARDEL.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les préfets une circulaire par laquelle il rappelle que, conformément à la loi, le recensement des chevaux et mulets doit avoir lieu du 1^{er} au 15 janvier prochain dans toutes les communes de France.

Les instructions habituelles des préfets relatives au recrutement contiennent cette année un paragraphe assez douloureux, qui a rendu nécessaire l'interprétation donnée par l'Allemagne aux clauses du traité de Francfort.

Les jeunes gens originaires des pays cédés à l'Allemagne qui, ainsi que leurs père, mère ou tuteur, ont opté pour la nationalité française, seront portés sur les tableaux de recensement de la commune où leur famille a son domicile légal; mais ceux de ces jeunes gens dont les père, mère ou tuteur, n'auraient pas eux-mêmes réclamé la nationalité française ou auraient conservé leur domicile sur le territoire cédé, ne seront inscrits que s'ils en font la demande formelle; ils sont prévenus que le gouvernement allemand conteste la validité de leur option personnelle, et qu'en entrant dans les rangs de notre armée ils s'exposent à être poursuivis comme réfractaires par l'autorité allemande, s'ils retournent dans leur pays d'origine. Ils devront certifier par leur signature, la mention de cet avis qui sera mise sur les tableaux de recensement, afin de dégager la responsabilité de notre gouvernement.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 26 nov. au 2 déc.

Mathématiques élémentaires.

Histoire nat. — 1 Pascalis; 2 Soulié.

Mathématiques préparatoires.

Physique. — 1 Couture; 2 Molès.

Philosophie.

Hist. nat. — A Caudesaignes; 2 Cantarel.

Rhétorique. MM. 11
 Vers lat. — 1 Nouvelles; 2 Alberti.
 Seconde.
 Version gr. — 1 Bertrandy; 2 Valat.
 Troisième.
 Histoire. — 1 Tailhade; 2 Barbier.
 Cinquième.
 Allemand. — 1 Tinel; 2 Bariéty.
 Sixième.
 id. — 1 Bénéch; 2 Appert.
 Septième.
 Thème lat. — 1 Lagaspie; 2 Arbouys.
 Huitième.
 Ex. lat. — 1 Laur; 2 Gaston.
 Enseignement spécial. Année préparatoire.
 Narration. — 1 Pergot; 2 Tulle.
 Première année.
 Aistoire. — 1 Moulliérat; 2 Fournié.
 Deuxième année.
 Orthographe. — 1 Galié; 2 Cosse.
 Classe primaire. — Première division.
 Récitation. — 1 Combes; 2 Denons.
 Deuxième division.
 id. — 1 Fournié; 2 Bénéch.
 Troisième division.
 id. — 1 Ségol, F.; 2 Boisse.
 Quatrième division.
 id. — 1 Pinel; 2 Amadiou.
 Le censeur des Études,
 T. DURAND.

Le *Courrier* de Montauban publie les détails suivants sur le loup qui a été tué dans les bois de Belmont :
 « C'est bien un grand et beau loup qui a été tué jeudi dernier 7, dans les bois de Belmont (Lot), près de Poyla-roque. Nos confrères en Saint-Hubert, ceux-là surtout qui ont fait partie des battues du mois de mai, ne seront pas fâchés de connaître les détails de la prise de ce terrible égorgeur de moutons. Le sang-froid et le courage du sieur Rouel, de Vaylatz, le fortuné chasseur qui l'a abattu, méritent du reste d'être connus de tous.

• Jeudi matin, Rouel et trois de ses voisins chassaient un modeste lièvre, dans les bois de Belmont, lorsque aux premiers coups de gorge de leurs chiens annonçant le lancé, chacun d'eux court au poste le plus rapproché. Rouel était à peine lancé à un coin de bois, qu'il voit un animal énorme déboucher du fourré et s'avancer à lui rapidement. Il n'eut pas de peine à reconnaître la bête qui, préoccupée par l'aboïement des chiens, ne songeait pas à l'ennemi qui l'attendait en face. En moins d'une demi-minute, le loup est à 6 mètres du chasseur qui, le visant au défaut de l'épaule lui tire un coup de fusil presque à bout portant.

• Abattue par la charge, la bête blessée ne tarde pas à se relever et à foir : un second coup de feu l'arrête encore et lui fait mordre la poussière. C'est alors que, mortellement frappé et ne pouvant plus foir, le loup se retourne contre Rouel, et après lui avoir montré deux rangées de terribles défenses, se précipite sur lui. Plus rapide que la pensée, un coup de crosse lancée avec force et précision, par l'intrepide chasseur, abat une troisième fois l'animal furieux.

• C'est alors que Rouel, dont le pantalon avait été déjà saisi et déchiré, met le pied sur la gorge du loup, et l'étreignant dans un suprême effort, achève de le tuer.

• Inutile de dépendre la joie des camarades de Rouel, à la vue de cette superbe prise. L'animal emporté et pesé à la ferme la plus voisine, n'a pas donné moins de 70 kilogrammes; ce qui est un chiffre énorme.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :
 Jeudi, dans la matinée, un affreux malheur a mis en émoi tout le quartier du faubourg Toulousain.
 Un jeune ouvrier rentrait chez lui pour déjeuner vers 11 heures. Il avait laissé le matin sa mère en bonne santé

et vaquant au soin du ménage. Lorsqu'il veut ouvrir la porte de son modeste logement il s'aperçoit que la chambre est pleine de fumée. Croyant à un incendie et redoutant un malheur, il veut pénétrer dans la chambre malgré la fumée acre et nauséabonde qui le saisit à la gorge, il trébuche à un objet qu'il ne distingue pas.

Qu'on juge de sa douleur lorsqu'après s'être baissé et avoir palpé l'objet qu'il a rencontré sous ses pieds, il reconnaît le corps entièrement carbonisé de sa mère; se précipiter au dehors et rentrer avec un seau d'eau dont il inonda la victime fut l'affaire d'un instant.

Malheureusement, l'accident remontait à une heure; et par conséquent la pauvre mère avait cessé de vivre et tous les soins des voisins, accourus aux appels désespérés du malheureux fils, ont été inutiles.

Voici comment l'accident serait arrivé si l'on juge d'après l'examen des lieux et des circonstances particulières dans lesquelles il s'est produit :

La femme Angé est âgée de 54 ans; elle a dû sans doute approcher trop près de la cheminée pour préparer la déjeuner de ses deux fils, la flamme s'est communiquée à ses vêtements et l'asphyxie produite par la fumée dont elle était entourée a dû empêcher la pauvre femme d'appeler au secours.

Le corps de la victime n'était qu'une plaie.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons parlé de l'indifférence du public pour le théâtre.

Il nous a paru piquant aujourd'hui de mettre sous les yeux des lecteurs, à côté des recettes, un état des frais. M. Boutines veut bien nous communiquer le tableau suivant :

Direction de M. Boutines.
 Spectacle du 9 décembre.

1° La Pluie et le Beau Temps; 2° Le Bourreau des Crânes; 3° La Corde Sensible.

Frais.	Bordereau.
Gaz	15
Imprimeur ..	45
Droits d'aut.	13
et composit.	17
Orchestre ..	25
Machiniste ..	8
Coiffeur ..	2
Buraliste ...	50
Don. d'accès.	3
Portes, ouvr.	5
Tapissier ...	2 50
Habilleuses ..	4 20
Concierge ...	2
Garçon de	7
Théât. souffl.	6
Costumes ...	2
Afficheur ...	2
Faux frais,	2 60
Chauffage ...	2 60
TOTAL	146 30

Comme on le voit, la situation d'un directeur sans subvention est difficile à Cahors. Tous frais payés, il lui reste pour lui et sa troupe 63 francs 45 !!!; c'est-à-dire que, cette somme répartie, les premiers sujets touchent moins que le dernier des garçons du théâtre. Cette situation est absolument la même dans toutes les petites villes, et celles qui ne veulent pas avoir édifié un théâtre pour le tenir toujours fermé, sont obligées de donner des subventions.

C'est ainsi que la municipalité de Montauban donnait à son directeur : le gaz, (25 fr.), le chauffage de la salle et du foyer des artistes pendant toute la saison; de plus, une subvention de 175 francs par représentation; c'était là tout ce que touchait le directeur de Montauban depuis une dizaine

d'années.

Les affaires ne furent jamais brillantes.

Aussi une société de jeunes gens, de notables et d'abonnés du théâtre, à la tête desquels figurent les autorités de la ville, ont ouvert, il y a peu de temps, une souscription, dont le total a atteint le chiffre de 5,000 francs qui ont été généreusement abandonnés à M. Cambon, ex-chef d'orchestre du théâtre et actuellement directeur.

Aujourd'hui, Montauban a une bonne troupe d'opéra-comique et de comédie.

Nous ne demandons pas pour M. Boutines de telles libéralités; mais nous voudrions bien voir s'augmenter le nombre des abonnés, et le conseil municipal voter au moins au directeur les 15 francs montant des frais d'éclairage, les 25 francs affectés à l'orchestre, une bonne partie enfin de ces frais accablants qui sont absorbés, en définitive, par des gens de la ville, et n'entrent en aucune façon dans la caisse directoriale.

Il y a là une situation fâcheuse qui appelle l'attention de nos édiles. Il est surabondamment prouvé que dans les conditions actuelles, le théâtre est impossible. Si l'on ne peut rien faire dans le but de le soutenir, il est logique qu'on donne à l'immeuble une destination nouvelle. Plus d'une Compagnie anglaise s'empressera de le louer pour établir ses magasins de phosphates, et la ville en retirera ainsi quelque revenu. Nous livrons ces réflexions pratiques à la commission des finances de notre Conseil municipal.

Dimanche, 17 décembre.
 7^e représentation de l'abonnement.

L'argent du Diable, ou *l'Orpheline de Châteauneuf*, drame en 3 actes.

La Grève des Forgerons, monologue en 1 acte.

Un garçon de chez Véry, vaudeville en 1 acte.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

Le	Jours	FÊTES.
17	Diman.	
18	Lundi.	Catus, Issepts, Vayrac, Vigan, St-Caprais.
19	Mardi.	Duravel.
20	Mercur.	Lentillac, Ponarède, Capdenac, Meyronne, Salviac.
21	Jeudi.	
22	Vend.	St-Céré, l'Hôpital St-Jean, St-Germain.
23	Samedi.	

Unions du mois de décembre.
 P. L. le 1, à 11 h. 13 du matin.
 D. Q. le 8, à 2 h. 32 du matin.
 N. L. le 15, à 6 h. 23 du soir.
 P. Q. le 23, à 11 h. 51 du soir.
 P. L. le 30, à 10 h. 8 du soir.
 Les jours diminuent de 27 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 16 décembre.

Naissances.

- Vinel, Marie-Jeanne-Léonie-Aimée, rue de la Mairie.
 - Lerys, Paule-Marie-Jeanne, boulevard Nord.
 - Moles, Pierre, rue Capiscot.
 - Bandel, Marie-Louise, rue Coin-de-Lastie.
- Mariages.
- Garnier, Raymond-Hilaire et Francis, Marguerite-Jeanne.
 - Soubiroux, Hyppolyte et Cousinet, Marie-Lucie.
- Décès.
- Tourette, Anne-Marie, (jumelle), 14 jours, rue St-James.
 - Dumeau, Léon, 25 ans, (hospice).
 - Dardenne, Félix, ancien président du tribunal, chevalier de la Légion d'honneur, 73 ans, boulevard Nord.

Delpy, Guillaume, 19 ans, (hospice).
 Bergougnoux, Pauline, (naturelle, 2 ans, (hospice).

Guignard, Maria, 13 ans, rue Darnis.
 Grégoire, Marie-Anne, modiste, 41 ans, quai Regourd.

Astorg, Catherine, sans profession, faubourg Labarre.

Tourette, Jeanne-Pélagie, (jumelle), 17 jours, rue St-James.

De Rozet de Bras, Marie-Joséphine, 85 ans, rue du Parc.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

L'affaire des commissions mixtes prend un caractère de gravité que je dois signaler. On assure, en effet, qu'un certain nombre de députés de gauche auraient manifesté l'intention de déposer un projet de loi tendant à suspendre, dans certains cas, l'inamovibilité de la magistrature. On assure que ce projet de loi est déjà couvert de plus de cent signatures.

Avant de résigner ses fonctions, M. Dofaure, usant de son privilège de garde-de-sceaux, a déféré à la cour de cassation, dans l'intérêt de la loi, l'arrêt rendu récemment par la cour de Besançon, dans l'affaire des commissions mixtes.

M. Dufaure a déféré également à la cour de cassation l'arrêt par lequel le journal *l'Avenir de la Haute-Savoie* a été condamné pour diffamation envers M. Burin-Dubuisson, ancien préfet de la Haute-Savoie.

Versailles, 16 décembre 1876.

Comme vous pouvez le penser, la déclaration ministérielle faite au Parlement par le président du conseil a défrayé toutes les conversations. Il y a eu par-ci par-là, quelques critiques, il fallait bien s'y attendre, mais on peut dire que, généralement, elle a été accueillie avec bienveillance. Les partis extrêmes eux-mêmes déclarent que M. Jules Simon s'est fort bien tiré de ce pas difficile, et les critiques légères qu'ils se permettent touchent plutôt aux questions de détails qu'au fond même de la déclaration.

Du reste, les termes même de ce discours programme, avaient été arrêtés le matin en conseil des ministres, et la veille au soir, M. J. Simon en avait fait connaître le sens aux présidents des groupes républicains des deux Chambres.

On assure que dans son entrevue avec les chefs des groupes républicains, M. Jules Simon aurait déclaré qu'il se proposait de consulter souvent les bureaux des groupes républicains, afin de s'inspirer le plus possible, dans la direction des affaires, du sentiment de la majorité.

On parlait hier dans les coulisses, de l'entretien que venait d'avoir le ministre de la guerre avec M. le président du conseil :

Au cours de la conversation, le général Berthaut aurait déclaré qu'on le représentait à tort comme un adversaire de la Constitution du 25 février. Je suis républicain, aurait dit le général Berthaut, et je me rappellerai toujours que j'ai été aide-de-camp du général Cavagnac. J'ai toujours considéré la République comme une forme supérieure de gouvernement.

On disait aussi que le général Berthaut avait déclaré que si ses subordonnés avaient prévenu, il aurait fait rendre les honneurs militaires à Félicien David.

On prête au président du conseil l'intention d'envoyer une circulaire aux préfets pour leur notifier directement

les déclarations qu'il a faites hier, de vant les Chambres.

On pense que la discussion du budget des recettes sera terminée demain soir.

S'il en était ainsi, la Chambre s'ajournerait jusqu'à lundi 8 janvier, c'est-à-dire jusqu'à la veille du jour auquel d'après les termes de la Constitution doit s'ouvrir la session ordinaire de 1877.

Dans le cas où le Sénat voudrait modifier le budget voté par elle, la Chambre pourrait tenir une ou deux séances extraordinaires pour statuer sur les crédits renvoyés devant elle.

Bourse de Paris

Cours du 16 décembre.
 Rente 3 p. %..... 70.25
 — 4 1/2 p. %..... 401.20
 — 5 p. %..... 104.67 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.700 »	3.700 »
Crédit foncier	640 »	642 50
Orléans-Actions ..	1.040 »	1.040 »
Orléans-Obligations.	333 50	334 »
Suez	662 50	667 50
Italien 5 %.....	70 25	70 35

L'HISTOIRE DES CROISADES, par Michaud, est le plus bel ouvrage d'Etrennes qui ait été mis en vente cette année. Deux splendides volumes in-folio, ornés de cent grandes compositions hors texte par Gustave DORE. Tout le monde connaît cette œuvre considérable à laquelle l'éminent talent de l'artiste vient de donner un éclat nouveau. L'Histoire des Croisades n'est plus seulement un monument littéraire et un hommage rendu aux hauts faits de la chevalerie française, elle est aussi maintenant un monument artistique, que l'on ne peut assez admirer. Prix, avec un riche cartonnage, 170 francs. (Furne, Jouvet et Co, éditeurs, 43, rue Saint-André-des-Arts, Paris. — Envoi franco).

Un autre beau cadeau d'Etrennes, qui tient en librairie une place distinguée, est la collection, aujourd'hui complète, des MERVEILLES DE LA SCIENCE, et des MERVEILLES DE L'INDUSTRIE, par LOUIS FIGUIER. Ce grand ouvrage forme 8 superbes volumes illustrés de 3227 gravures, dont le prix est de 80 francs brochés, reliés toile 104 francs. Chaque ouvrage formant 4 volumes vend séparément 40 francs broché, relié toile 52 francs. (Furne, Jouvet et Co, éditeurs. — Envoi franco).

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 832^e livraison. (16 décembre 1876). — Texte : L'Olyssée du Tegethoff et les découvertes des lieutenants Payer et Weyprecht au 80° 83' de latitude nord. 1872-1874. Relation inédite. — Dix dessins de E. Riou, et J. Moynet.
 Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 211^e livraison (9 décembre 1876). — TEXTE : Chloris et Jeanne-ton, par Mme Colomb. — Les Fourrures, par Mme Henriette Loreau. — Le corbeau, par Th. Lally. — Un grand inventeur de dix ans, par Victor Meunier. — La harpe du pifferaro, par Marie Guerrier de Haupt. — Les voitures dans tous les temps, par C. Barbé.
 Dessins : Sahib, Valnay, P. Sellier, etc.
 Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris

QUATRIÈME ANNÉE. JOURNAL DES JEUNES MÈRES ILLUSTRÉ

Éducation de l'enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence
 Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin
 Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.
 Directeur littéraire et fondateur :
 Henry Bellaire
 Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance.

Abonnements : un an, 7 fr. Étranger, 8 fr. 50

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée.
 Prime gratuite du Journal des Jeunes Mères : La Gazette des Enfants, journal littéraire, amusant et instructif.
 Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris,

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué, licencié, à Cahors, maison Vincent, pépiniériste, rue de l'Evêché.

VENTE & ADJUDICATION des BIENS IMMEUBLES

saisis sur la tête et au préjudice de Monsieur Jean-Baptiste Salgues, négociant, fabricant de draps à Vers (Lot) actuellement en état de faillite.

Fixée au vingt-trois décembre mil huit cent soixante-seize, à midi, devant le tribunal civil de Cahors, Chambre des criées au Palais de Justice de cette ville.

Les Immeubles à vendre se composent d'une vaste maison d'habitation, de grands bâtiments où se trouvent établis une très belle usine assortie de machines à carder, filer et fabriquer les étoffes, mues par une chute d'eau dont la force est la même en toute saison; un atelier de teinture, un foulon et un moulin à eau qui fonctionnent sous la direction du syndic; de terres labourables, prés, vignes, bois, pâtures et friches, le tout porté au cadastre pour une contenance totale de douze hectares quarante-deux ares cinquante-trois centiares et imposé pour un revenu de six cent dix-sept francs vingt-trois centimes.

Ces Immeubles sont situés sur la com-

mune de Vers, à proximité de routes carrossables, à un kilomètre et demi de la rivière navigable du Lot et à quinze kilomètres de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Ils seront vendus en douze lots dont la mise à prix totale en sus des charges est de quatorze mille quatre cents francs, ci. 14,400 »

Les onzième et douzième lots comprennent les bâtiments où se trouvent la carderie, la filature et la fabrique d'étoffes et certains dépendances, seront après adjudications partielles, blottés et remis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix du montant total des deux adjudications.

Un cahier des charges a été déposé au greffe du Tribunal civil dudit Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et pour plus amples renseignements, s'adresser à Cahors, audit M^e Billières, avoué et à M. Barrau, syndic, pour la visite des lieux.

Pour extrait conforme :

Cahors, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

RHUME DE CERVEAU

Sa guérison immédiate par la NASALINE GLAIZE

Elle enlève de suite l'inflammation, rend la respiration libre et prévient le rhume de poitrine.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR. Piano-Revue journal mensuel du

Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

OEUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazza d'Amore, Cuir de Russie, valse.

Radis Roses ? Mazurka. France adorée ! Marche française. Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains, par Renaud de Vilbac; Cerises Pompadour, valse, Radis roses, mazurka.

Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valenciennes, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par Renaud de Vilbac). Valses chantées : Fraises au Champagne

et Pazza d'Amore.

Mémoires célèbres de Jules Klein : Rayons perdus, Soupir et Baisers.

On reçoit Franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes (à 4 mains : 3 fr.; 2 fr. pour le Quadrille; 1 fr. 70 pour les Mémoires) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

Pour avoir les listes de tous les tirages d'actions, d'obligations, valeurs à lots, françaises et étrangères, et être bien renseigné sur toutes les valeurs, s'abonner au Moniteur financier, 16, rue Grange-Batelière, Paris.

Abon^s départem^s : 3 fr. par an. Ce Journal Parait tous les Dimanches.

Chaque abonné reçoit à TITRE DE PRIME le Moniteur financier de Bruxelles, contenant les listes de tirage de toutes les valeurs étrangères.

Avis. On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

Se vend chez L'ARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — Brilliant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'ins-truction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUTS SYSTÈMES.

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères. Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaire. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES A L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr.

Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1^{re} qualité. — Coupe-Boutonnères, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.

PHTHISIE

BRONCHITE

RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT

(Liquor concentrée et titrée)

2 fr. le flacon.

CAPSULES de GOUDRON

de GUYOT

2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUTS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

Table with 3 columns: Price per volume, Price per month, and Price per year. 100 fr. de livres... 5 fr. par mois... 60 fr. de livres... 40 fr. par mois... 300 fr. de livres... 15 fr. par mois... 400 fr. de livres... 20 fr. par mois...

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lunettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez facés à main, hochets, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bille-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies à porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume braché, pour Paris... 5 fr. id. pour les Départements... 4 fr.

DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention du 13 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Cherbourg, chez M. Ernest LAIS. Dunkerque, chez M. LE BARBE. Havre, chez M. E. FICQUEL. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Melun, chez M. LE BARBE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier

Bilans des établissements de crédit

Recettes des ch. de fer, Cor-

respondance étrangère. Nomen-

clature des coupons échus, des

par appels de fonds, etc. Cours

des valeurs en banque et en

bourse. Liste des tirages.

Vérifications des numéros sortis.

Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy

avec les Sels extraits des sources. Elles sont

d'un goût agréable et d'un effet certain contre

les maux de digestion difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rou-

leau pour un Bain, pour les personnes ne

peuvent se rendre à Vichy.

SUÈRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon

très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons

exiger sur tous les produits la marque du

CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les Droguistes et

pharmaciens.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200

syphons.

S'adresser au bureau du Journal.